



## Le SICTAME vous informe



[www.sictame-unsatotal.org](http://www.sictame-unsatotal.org)

### Avance sur intéressement... ou bien détournement de la NAO ?



Le climat insurrectionnel qui a coloré en **jaune** la plupart de nos carrefours à travers la France ces dernières semaines aura conduit le gouvernement à anticiper deux mesures économiques et sociales programmées depuis plusieurs mois avec le soutien des organisations patronales :

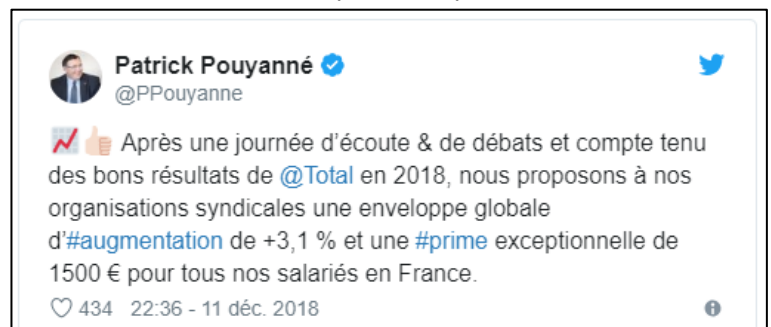
- revalorisation de la prime d'activité
- prime exceptionnelle défiscalisée pour soutenir, au moins ponctuellement, le pouvoir d'achat.

#### Quel a été le choix de TOTAL ?

Une augmentation des salaires de 3,1 % et une prime de 1 500 € pour tous les salariés en France ?

**Pas du tout !**

Comme cela a déjà été établi (cf. *Le SICTAME vous informe du 21 décembre 2018*: « Négociation Salaires : comédie, tragédie, ... ou farce ? »), **seule une petite partie des salariés bénéficiera de l'augmentation de salaire annoncée de 3,1 %**. Les autres devront se contenter du minimum prévu par l'accord soit **entre 0,7 % et 1,5 %** selon leur catégorie socio-professionnelle.



#### Un tour de passe-passe...

Quant à la prime exceptionnelle de 1 500 € annoncée par un tweet du PDG et à grand renfort de presse, elle devient, par un habile tour de passe-passe, un **supplément d'intéressement** au titre de l'année 2018 qui sera versé en février 2019, mais... au prorata du temps de présence. **Donc plus question de prime exceptionnelle**, mais un supplément d'épargne salariale susceptible d'être défiscalisé sous réserve de placement durant 5 ans (soit jusqu'en 2024 !), et soumis aux CSG et CRDS.

**Annoncée en grandes pompes, la « prime » de 1 500 € s'est dégonflée...**



## Un choix dicté par des mauvais résultats du Groupe... ? Que nenni !!!

Les résultats du Groupe annoncés début février sont « excellents » selon les termes mêmes de Patrick de La Chevardière.

Et surprise... il y aura bien une véritable augmentation de **3,1 %** ! Devinez pour qui ?

Conformément à la politique de retour à l'actionnaire annoncée en février 2018, le Groupe a augmenté le dividende 2018 de 3,2% et a procédé à des rachats d'actions pour un montant de 1,5 milliard de dollars sur l'année 2018. Compte tenu de la situation financière solide du Groupe qui va bénéficier de cash flow en croissance, le conseil d'administration a confirmé la politique de retour à l'actionnaire pour 2019. Il prévoit ainsi d'augmenter de 3,1% les acomptes trimestriels sur dividendes à 0,66€ par action, mettra fin à l'option de paiement du dividende en action à compter de l'Assemblée générale et poursuivra la politique de rachat d'actions pour un montant de 1,5 milliard de dollars dans un environnement de 60 \$/b.»

(extrait du communiqué de presse du 7 février 2019)

## Donc très bien pour les actionnaires. Mais quid pour les salariés ?

Comment sera répartie l'enveloppe de 3,1 % ? Selon quels critères ? Il y a fort à penser que cette répartition se fera à l'avantage des hauts coefficients...

D'ailleurs, aux dernières nouvelles, la moyenne d'attribution des actions de performance cette année 2019 sera de :



448 actions pour 55 % des NP 14  
718 actions pour 79 % des NP 15  
1 156 actions pour 90 % des NP 16  
1 585 actions pour 90 % des NP 17

**Le SICTAME demande un partage équitable des résultats pour rétribuer correctement le travail des salariés**



Suivez nous sur :

<http://www.sictame-uns-total.org/fr>

Souscrivez également à notre bulletin électronique en écrivant à :

[holding-amont.sictame-uns-ues@total.com](mailto:holding-amont.sictame-uns-ues@total.com)

### SICTAME-UNSA-TOTAL

1. Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.76.33)
2. Pau Bureau F16 CSTJ (05.59.83.59.21)
3. Michelet La Défense Bureau B RD 09 (01.41.35.75.93)
4. Spazio Nanterre Bureau A10036 (01.41.35.34.48)